

1.1

Avant-propos

L'acceptation de l'initiative de Rothenthurm en 1987 a ancré dans la constitution l'obligation de protéger les "marais et les sites marécageux d'une beauté particulière et présentant un intérêt national". En juin 1987 déjà, la révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage habilitait la Confédération à protéger les biotopes d'importance nationale, par le biais de l'article 18a. L'exécution en matière de protection a été confiée aux cantons. Malgré cette amélioration des bases légales pour une protection efficace des marais, la menace pesant sur les 10 derniers pour cent de ces biotopes précieux n'a pas disparu. Les inventaires établis en vue de l'exécution et les visites régulières montrent que la destruction des marais et sites marécageux de notre pays, qui dure depuis 100 ans, se poursuit. C'est pourquoi une protection juridique particulière est justifiée.

Le recensement des marais et sites marécageux encore existants doit être suivi de leur mise sous protection, tâche difficile s'il en est. La conservation à long terme de ces milieux naturels et paysages de valeur exige un entretien et une gestion appropriés et adaptés aux conditions particulières.

La Confédération, les cantons et les communes se voient dès lors confier des tâches exigeantes. Celles-ci sont complexes et souvent exposées à de fortes résistances. Il s'y ajoute le fait que les connaissances nécessaires manquent encore, de même que le personnel spécialisé.

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage aimerait contribuer à combler ces lacunes. Outre son Groupe de coordination pour la protection des marais récemment créé et ses spécialistes, elle met le présent manuel à disposition de toutes les instances s'occupant de la protection des marais. Le manuel a pour but de rendre les connaissances les plus récentes en la matière accessibles aux praticiens de la protection de la nature et aux autorités chargées de l'exécution. Il s'adresse aussi aux importants partenaires des milieux de l'agriculture et de la sylviculture, qui jouent un rôle important dans la protection des marais. Les recommandations faites dans le manuel doivent permettre d'obtenir une protection des marais et des sites marécageux uniforme et de qualité.



Nous espérons que cet ouvrage sera un auxiliaire utile pour faire face aux multiples tâches qui nous attendent dans le domaine de la protection des marais. S'il contribue à la conservation des derniers marais et sites marécageux de Suisse, il aura atteint son but.

Manuel Conservation des marais en Suisse 1 1/1992

Prof. Bruno Böhlen

Directeur de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage

1.2

Comment utiliser ce manuel

PUBLIC VISE

Ce manuel est conçu comme **outil de travail** pour la mise en pratique de la protection des marais et des sites marécageux d'importance nationale. Il s'adresse tout d'abord aux offices cantonaux chargés de la protection de la nature et aux bureaux chargés de la réalisation de la protection des marais. Il s'adresse ensuite à tous ceux qui, dans le cadre d'organisations, d'offices et d'institutions publics aussi bien que privés, sont touchés par la protection des marais, que ce soit dans les domaines de la protection de la nature, de l'agriculture et de la sylviculture, de l'aménagement du territoire, des loisirs, de la justice, de l'armée, de la production d'énergie, des sciences ou autres.



PROFIL DU MANUEL

Considérant le public visé, on tente de répondre principalement aux exigences suivantes:

- Haut niveau scientifique: les contributions sont rédigées par des spécialistes.
- Orientation pratique: plusieurs chapitres traitent des problèmes concrets de la protection des marais (p.ex. de l'entretien, ou des mesures de protection contre des atteintes spécifiques).
- Favoriser la coopération entre les divers organismes impliqués dans la protection des marais, au-delà des divergences d'intérêts. Sont ainsi présentés simultanément les divers conflits d'utilisation des biotopes et sites marécageux, des modèles de solution aussi bien que des informations de base concernant les aspects légaux, l'aménagement du territoire et les aspects écologiques.
- Le manuel sur la conservation des marais se veut **flexible**. Par la publication périodique de plusieurs contributions, le présent ouvrage désire respecter ce choix. De cette manière, les problèmes actuels peuvent être traités rapidement. Cela permet aussi d'inclure les tout derniers résultats de la recherche et de tenir compte de la jurisprudence. Il est également possible que certaines contributions soient remplacées par de nouvelles connaissances. La publication des contributions suivantes à intervalles réguliers doit aussi permettre à la thématique de la protection des marais de garder toute son actualité.

STRUCTURE DU MANUEL

Le manuel sur la conservation des marais se présente sous la forme de deux classeurs qui offrent une structure hiérarchisée claire. Grâce à leur numérotation, les introductions et les contributions individuelles peuvent être classées dans le registre et le chapitre correspondants. Sur le bord droit de la feuille se trouve le numéro du classeur où doit être rangée la contribution.

Le premier classeur comprend principalement les bases scientifiques, théoriques et méthodologiques. Le deuxième classeur met l'accent sur des ébauches de solutions et des exemples. Des directives et des modèles sont proposés lorsque c'est possible.

Les directives et les recommandations décrivent les exigences (notamment de nature technique, écologique ou économique) à respecter lors de la résolution de problèmes particuliers. Le terme de modèle désigne des propositions de solution (par exemple textes de contrats) présentées de façon à pouvoir être transposées aisément dans des situations concrètes. Enfin, les exemples présentent des solutions déjà expérimentées.

Le choix des contributions tiendra compte dans toute la mesure du possible des zones typiques de marais des différentes régions naturelles de Suisse et des différents intérêts en présence.

PARUTION DES CONTRIBUTIONS

Après la livraison de l'édition de base, la distribution des contributions suivra trois fois par an. Une table des matières mise à jour paraîtra avec le dernier envoi de l'année. La parution du manuel de la protection des marais s'étendra probablement sur une période de 5 ans.

REMARQUES SUR LA FORME

Lorsqu'il est fait mention de données bibliographiques dans le texte, on trouve à la fin de la contribution une bibliographie. Elle se limite aux références citées.

Les citations et les noms scientifiques sont écrits en italique. Les notions et les données importantes sont imprimées en gras pour les mettre en évidence.

La nomenclature des plantes vasculaires est celle de Flora europaea (TUTIN et al., 1964–1980).

Manuel Conservation des marais en Suisse 1 1/1992 (rév. 94)

MANUEL
CONSERVATION
DES
MARAIS
EN